

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 27 juillet 2012

Madame Marie-Emmanuelle Rail
Chargée de projet
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse
Questions complémentaires du 27 juillet (DQ15, n^{os} 1 à 9)

Madame,

À la suite des deux séances de l'audience publique tenues les 23 mai et 18 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier désire vous soumettre les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **3 août prochain**.

Question 1

Il a été fait mention dans un article du journal Le Progrès, paru le 13 septembre 2009 (PR3.2, annexe C-1), que deux projets d'envergure étaient à l'étude prêt ou au terminal de Grande-Anse, soit un projet de port méthanier et un projet de terminal maritime pour les hydrocarbures.

- A. Veuillez nous préciser où en sont ces projets.
- B. Veuillez nous indiquer également si d'autres projets sont actuellement à l'agenda dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- C. Quelles sont les projets (par exemple d'exploitation de la tourbe) qui sont actuellement en exploitation ou en processus d'autorisation dans la zone d'étude du projet ?

Question 2

Veillez préciser la superficie totale de la Savane de Bagotville.

Question 3

Veillez nous fournir le Plan d'atténuation et de compensation pour les milieux humides élaboré ou en discussion dans le cadre du projet de desserte ferroviaire à Grande-Anse.

Question 4

Depuis l'annulation de la directive et à la lumière de la nouvelle Loi 71 concernant les mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, de quelle façon et sur quels critères élaborerez-vous les nouveaux plans de compensation ?

Question 5

Veillez nous transmettre les liens Internet menant aux informations que vous détenez (par exemple un plan de rétablissement) concernant les espèces à statut susceptibles selon vous, d'être touchées par le projet de desserte.

Question 6

Lorsqu'une voie ferrée est démantelée est-ce que le sol sous les voies est considéré comme un sol contaminé et soumis à une caractérisation en vertu du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains ?

Le cas échéant, qu'est-ce qui a amené le ministère à prendre de telles mesures ?

Question 7

Y a-t-il, à votre connaissance, des cas identifiés et documentés de contamination de cours d'eau ou de milieux humides causés par des dormants de chemin de fer traités à la créosote ?

Si oui, veuillez documenter ces cas.

Question 8

- A. Veuillez nous dresser un portrait des différents matériaux de recouvrement des passages à niveaux publics pouvant être utilisés, dans le cadre du présent projet, afin de diminuer le bruit lors du passage d'un train.

- B. Le revêtement de caoutchouc « de type Hi-Rail » tel qu'envisagé par le promoteur possède-t-il ces propriétés (PR3.3, p. 36) ?

Question 9

Quels seraient les incidences potentielles des changements climatiques sur la rivière Saguenay ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

